

La réforme pénale adoptée par le Conseil des ministres, ministre de la Justice, marque un tournant.

Il s'agit d'aller vers une justice plus efficace. Cela passe d'abord par une exécution effective des peines. Il faut rappeler que la politique précédemment menée a abouti à ce que 99 600 peines de prison ferme décidées ne sont pas exécutées.

La nouvelle politique que définit ce texte se traduira par une exécution effective des peines qui seront mieux adaptées et plus individualisées. Il s'agit de rendre tout son sens à la sanction, de mieux prendre en compte les victimes et de lutter contre la récidive qui n'a cessé de s'accroître au cours des dix dernières années.

Enfin, l'annonce par le Premier ministre de mille emplois en trois ans est fondamentale. Elle donne à la réforme les moyens d'être appliquée et de produire tous ses effets. En dépit des accusations pavloviennes de « laxisme », cette réforme choisit la voie du courage, du réalisme et de l'efficacité.